

Suite à la découverte d'une oie sauvage trouvée morte et diagnostiquée H5N1 en Camargue, des consignes doivent être appliquées avec la plus grande rigueur par chaque chasseur des Bouches-du-Rhône dans le cadre de sa mission de sentinelle sanitaire :

- 1. SE PROTEGER** de tout risque de contamination par le virus de la grippe aviaire, en commençant par :
  - a. se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique,
  - b. porter un masque et des gants à usage unique avant toute manipulation autour d'un oiseau mort,
  - c. désinfecter ses chaussures avant de pénétrer chez soi.
- 2. NE PAS TOUCHER (\*)** l'oiseau mort et ne pas s'en approcher de trop près
- 3. LOCALISER L'OISEAU** le plus précisément possible sur le terrain
- 4. PRENDRE 1 OU 2 PHOTOS** si possible
- 5. PROCEDER AU SIGNALEMENT** en contactant un technicien de la FDC 13 (\*\*) :
  - a. Après découverte du premier oiseau trouvé mort pour les espèces :  
**Cygne, Anatidés(canards), laridés (mouette,goéland), ralité (pouled'eau) ;**
  - b. Après découverte d'au moins 3 cadavres d'oiseaux d'une ou plusieurs espèces (autres de celles citées supra) sur un même site (rayon d'environ 500 mètres).

**(\*\*) CONTACTS FDC 13**

techniciens du réseau SAGIR chargés de la surveillance sanitaire :

Loïc Caparros                      Tel. : 06.17.42.12.09. email : [lcaparros@fdc-13.com](mailto:lcaparros@fdc-13.com)

Olivier Tourrette                Tel. : 06.33.41.76.83. email : [otourrette@fdc-13.com](mailto:otourrette@fdc-13.com)

Ludovic Collart                    Tel. : 06.33.41.28.09. email : [llcollart@fdc-13.com](mailto:llcollart@fdc-13.com)

Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône (FDC13) :

Tel . 04.42.92.16.75 (accueil)

**(\*) le cas échéant, c'est un technicien de la FDC 13 qui se chargera de prélever le ou les oiseaux morts sur le terrain**